

Logements d'utilité publique au sens de l'article 27 de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL, BLV 840.15)

Les aides possibles sont celles prévues dans la Loi sur le logement (LL, BLV 840.11)

LUP

Logements à loyer modéré

LLM

Abaissement des loyers
VD + COMMUNE

Revenu locatif établi par le
canton

Aides possibles:
VD + COMMUNES

Logements protégés

LLA – LP
sans aides

LP
avec prêt VD

Revenu locatif plafonné par
le canton

Aides possibles:
VD

Logements pour étudiants

LLA – LE
sans aides

LE
avec prêt VD

Revenu locatif plafonné par
le canton

Aides possibles:
VD

Logements à loyer abordable

LLA
sans aides

LLA - LCIP
avec cautionnement VD

Revenu locatif plafonné par
le canton

Aides possibles:
VD